

**Question orale de Gladys Kazadi, députée, à l'attention de Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de la Promotion de la santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique**

**Concerne : Mesures d'aide et d'accompagnement pour les mères en situation de dépression post-partum**

Madame la Ministre-Présidente,

Je voudrais aujourd'hui aborder avec vous un sujet quelque peu tabou, mais qui touche un grand nombre de femmes, à savoir la dépression post-partum. A ce propos, il convient de souligner que la Ligue des familles a sorti un dossier demandant de davantage soutenir et accompagner les femmes après leur accouchement.

Rappelons que la dépression post-partum est une dépression maternelle postnatale qui peut se manifester durant les mois qui suivent la naissance, avec un pic de fréquence entre le 2ème et 4ème mois et un autre pic de fréquence durant le 6ème mois. La période de post-partum peut être vécue comme une période particulièrement pénible pour de nombreuses mamans qui, une fois de retour à la maison, peuvent se sentir abandonnées, sans information sur la suite et sans accompagnement adapté à leurs réels besoins tant physiques que psychiques. Selon les statistiques, en Belgique, environ 20% sont touchées par la dépression post-partum. Si l'arrivée d'un bébé peut être pour beaucoup un heureux événement, il ne faudrait toutefois pas oublier toutes ces mères qui vivent des situations difficiles et qui se sentent démunies.

Tout comme La Ligue des familles, mon groupe Les Engagés propose d'allonger le congé de paternité/coparentalité à 15 semaines, comme le congé de maternité et pensons qu'il est essentiel d'informer et sensibiliser sur la dépression post-partum, et de mettre en place des programmes de prévention permettant un dépistage systématique de la dépression post-partum et une véritable prise en charge des mères qui en souffrent. En Flandre, par exemple, des dispositifs d'aide existent, comme le métier de 'kraamzorg' qui consiste à accompagner les jeunes parents en post-partum sur le plan pratique et psycho-affectif. Une piste qui pourrait être intéressante à suivre. Par ailleurs, La Ligue des familles plaide entre autres pour une plus grande visibilité du post-partum afin de faire connaître à tous et à toutes les réalités que vivent les mères après l'accouchement, mieux informer les futurs parents au travers de cours de préparation à la naissance, développer un soutien de première ligne via une aide à domicile formée au post-partum, mettre en réseau les parents et les futurs parents via des groupes de parole/rencontres dans leur quartier.

Dans ce cadre, Madame la Ministre-Présidente, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous pris connaissance de ce dossier de la Ligue des familles ?
- Quelles sont les mesures mises en place par la COCOF, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la Famille, pour aider les mères qui vivent une dépression post-partum ?
- Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la Famille, quels sont les dispositifs mis en œuvre par la COCOF pour accompagner les familles qui viennent d'avoir un bébé à mieux concilier vie familiale et professionnelle ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Gladys Kazadi, 17 janvier 2023

